

www.energienvironnement.com



L'Agence pour le Développement Agricole renforce les capacités des coopératives agricoles

L'Agence pour le Développement Agricole renforce les capacités des coopératives agricoles. Acteur engagé dans le développement de la commercialisation des produits du terroir dans le cadre de l'ambitieuse stratégie du Plan Maroc Vert qui a alloué une attention particulière aux petits agriculteurs notamment producteurs des produits du terroir, l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) a lancé du 15 au 19 Octobre 2019, la troisième phase du 4^{ème} programme de la mise à niveau des groupements des producteurs des produits du terroir au profit de 50 groupements représentant 74 coopératives. Le kick off de cette nouvelle phase du programme est matérialisée par l'organisation de 4 ateliers de présentation des modules de formation sur les différents aspects liés au plan d'affaires des groupement bénéficiaires, à savoir la production, la valorisation, la bonne gouvernance, la gestion financière, la conformité réglementaire et sanitaire, la commercialisation, le marketing … Lors de ces ateliers, de nouveaux modèles de packaging et d'outils de communication ont été conçus pour l'ensemble des groupements bénéficiaires afin de les armer pour un meilleur positionnement, une meilleure visibilité et pour les assister à mieux asseoir la notoriété de leurs marques et produits. A ce jour, 230 groupements représentant près de 700 coopératives et regroupant plus de 20 000 petits agriculteurs émanant des 12 régions du Maroc ont pu bénéficier de ce programme, et ce en vue de les assister à mieux répondre aux exigences du marché en matière de qualité, traçabilité, conformité réglementaire et sanitaire, packaging,



régularité des approvisionnements ; des étapes importantes qui permettent in fine aux petits agriculteurs de percer plus facilement le marché local et international. Pour rappel, cet accompagnement assuré en étroite collaboration avec les Directions Régionales de l'Agriculture, l'ONCA et l'ONSSA, est subdivisé en quatre phases à savoir, une phase de diagnostic participatif comprenant une étude générale, une analyse participative des contraintes et des opportunités existantes, dans le but de s'arrêter sur les caractéristiques fondamentaux de la situation actuelle des groupements bénéficiaires et leurs produits du terroir. La seconde étape consiste en l'élaboration des plans d'affaires portant sur les différents volets cités et ce en vue d'améliorer leur situation. La troisième phase consiste à la formation des représentants de chaque groupement sur les différents aspects liés à la mise en oeuvre de leur plan d'affaires, et une dernière phase consiste au suivi et évaluation de la mise en oeuvre des plans d'affaires par les groupements bénéficiaires. Le 22 octobre 2019 Source web Par medias24